Image not found or type unknown

Retenue caf rsa droit familiales

Par **Yanis inaya**, le **29/05/2020** à **15:22**

Bonjour je me suis rendu sur le site de la caf j ai pu voir qu il m on retenue 2251e de droit que j avais pour le rsa en sois disant que j ai une dette de 3800 aujourd'hui pareil un remboursement de 1500e pour l arrivé de mon enfant il m on tout retenu comme dois je faire s il vous plait merci

Par **youris**, le **29/05/2020** à **17:30**

bonjour,

si vous avez vraiment une dette envers la CAF, celle-ci se rembourse sur les prestations futures.

êtes-vous certain de ne pas avoir de dette envers la CAF ,

Vous devez vous renseigner auprès de votre CAF, puis si nécessaire le médiateur de votre CAF, ensuite la commission de recours amaible.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés